Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

2025-106
Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501216-20251218-106_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
11 décembre 2025

Date d'affichage
22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 18 décembre, à 20h15,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Gillet, Le Cuff, Morin, Serra, Havard, Foliard, Thébault, Blot, Orain, Boutheloup, Chardin, Cervi, Veillaux, Gillet-Pesson, Vergnaud, Dugué

Étaient absents excusés : MM. Viscart, Piquion
Procuration de Mme Viscart à M. Cervi

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

106-2025 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 6 ALLÉE DE LA GARENNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me BIHR notaire à St Aubin du Cormier (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 6 allée de la Garenne à Gosné, cadastré AB n°157 et 705 pour une superficie vendue d'environ 1423 m² en zone **UB** du PLU.
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

